



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2018 À 19 h 30 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

---

### PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente  
Mme Lise Coulombe, vice-présidente  
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)  
Mme Johanne Asselin  
M. Lucien Bradet, membre observateur  
M. Germain Charron  
M. François-Régis Fréchette  
M. Pierre Fréchette  
M. Xavier Lecat  
Mme Charmain Levy  
M. Mathieu Nadeau  
Mme Julie Pépin  
M. Michel Roy  
Mme Monique Séguin  
Dr Oussama Sidhom  
Dr Jean-François Simard

### ABSENCES MOTIVÉES

M. Michel Hébert

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF)  
Dr Daniel Tardif, directeur des services professionnels (DSP)  
M. Martin Vachon, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)  
Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)  
M. Stéphane Pleau, directeur des services techniques et logistiques (DSTL)  
Mme Anne Rondeau, directrice des programmes déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-DP-TSA)  
Mme Gail Ryan, directrice des soins infirmiers (DSI)  
Mme Michelyne Gagné, directrice de la protection de la jeunesse (DPJ)  
Mme Judith Daoust, directrice programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)  
Mme Laurence Barraud, directrice enseignement universitaire et recherche (DERUR)  
Mme Sophie Potvin, coordonnatrice de programmes - direction des programmes jeunesse (DJ)  
M. Serge Gauvreau, coordonnateur des services de soutien à domicile (DSAPA)  
Mme Stéphanie Legault coordonnatrice accès-soutien-hébergement (DIDPTSA)  
M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG  
Mme Geneviève Côté, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

### Une vingtaine de personnes assistent à la rencontre

---

### NOTES :

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h 30. Les points suivants ont été traités :

- Tournée annuelle publique d'information du C.A.
- Initiatives écologiques au CISSS de L'Outaouais;
- Agrément - présentation de la démarche et du nouveau cycle;
- Tableau de bord stratégique du conseil d'administration.

### 1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

ATTENDU l'ajout du point 10.5 Réponse rehaussement PSOC- Mon Chez Nous;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

## 2 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2018

### CISSSO-808-2018

ATTENDU que Mme Monique Coulombe était présente à la séance du 27 septembre 2018;

ATTENDU que les résolutions présentées dans le tableau suivant constituent des doublons de résolutions déjà adoptées par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 2 mai 2018:

Résolution adoptée le 27 septembre 2018	Résolution identique adoptée le 2 mai 2018
CISSSO-786-2018	CISSSO-211-2018
CISSSO-787-2018	CISSSO-212-2018
CISSSO-788-2018	CISSSO-213-2018
CISSSO-789-2018	CISSSO-214-2018
CISSSO-790-2018	CISSSO-215-2018
CISSSO-791-2018	CISSSO-216-2018

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER les résolutions CISSSO-786-2018, CISSSO-787-2018, CISSSO-788-2018, CISSSO-789-2018, CISSSO-790-2018, CISSSO-791-2018;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2018 tel que modifié.

## 3 Tableaux et rapports

### 3.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
5.5	Demande d'autorisation d'emprunt – fonds d'exploitation	La résolution a été acheminée au MSSS dans les délais prescrits.
5.6	Régime d'emprunt à long terme – fonds d'immobilisation	La résolution a été acheminée au MSSS dans les délais prescrits.
6.1	Rehaussement régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	Les organismes communautaires ont été informés du rehaussement. Des réponses individualisées sont données aux organismes qui déposent des questions.
6.4	Recommandations du Comité des usagers	La résolution a été acheminée en MSSS dans les délais prescrits, ainsi qu'au CUCI. Les recommandations émises ont été mises en application.
8.3	Délégation des signatures RAMQ	La résolution sera acheminée le 30 novembre dans les délais prescrits.  Le point est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance afin de compléter le dossier.
11	Reconnaissance envers la qualité	Les résolutions de félicitations/remerciement ont été distribuées aux destinataires et des mentions ont été incluses dans l'Info-CA :



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remerciement à l'endroit de Mme Murielle Laberge pour son implication au C.A. du CISSS de l'Outaouais</li> <li>• Implication exceptionnelle du personnel infirmier des soins palliatifs de l'hôpital de Hull</li> </ul>
12	Nominations	<p>Les diverses nominations adoptées par le CA ont été officialisées et les personnes sont entrées en poste aux dates prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de département pédiatrie</li> <li>• Chef de département psychiatrie</li> <li>• Chef de département médecine spécialisée</li> <li>• Chef de département chirurgie</li> <li>• Chef de département urgence (intérimaire)</li> <li>• Chef de département santé publique (intérimaire)</li> <li>• Direction adjointe programme jeunesse</li> </ul>

### 3.2 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)

Rapport d'activités PDG – Période du 21 juin au 27 septembre 2018	
Date	Activité/description
28 septembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre suite au C.A. avec François Roy (3 organismes communautaires) – Dossier Tornade</li> </ul>
28 septembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre Stéphanie Vallée, ministre responsable de l'Outaouais</li> </ul>
1 <sup>er</sup> octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de gestion du réseau – conférence téléphonique</li> </ul>
2 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournée d'information du Conseil d'administration et du PDG – Vallée-de-la-Gatineau</li> </ul>
4 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournée d'information du Conseil d'administration et du PDG - Collines</li> </ul>
9 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournée d'information du Conseil d'administration et du PDG - Pontiac</li> </ul>
10 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table des chefs de départements</li> </ul>
11 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des équipes de cancérologie – radio-oncologie</li> <li>• Rencontre du conseil des sages-femmes</li> <li>• Tournée d'information du Conseil d'administration et du PDG - Gatineau</li> </ul>
16 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec la FIQ – Lyne Plante et Nathalie Lévesque</li> <li>• Tournée d'information du Conseil d'administration et du PDG - Papineau</li> </ul>
17 octobre 2018	<p>Comité de gestion du réseau (CGR) à Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi financiers du réseau</li> <li>• Suivi des négociations</li> <li>• Démarche OPUS-AP – Usage approprié des antipsychotiques en CHSLD chez les résidents présentant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD)</li> <li>• Plan d'action : agir sur les conditions d'accès, de qualité et de continuité des services en protection de la jeunesse</li> <li>• Organisation et hiérarchisation des services en soins intensifs</li> <li>• Suivi des travaux avec la FMSQ et FMOQ sur les conditions de pratique des médecins</li> <li>• Bilan des ententes de gestion et d'imputabilité (EGI)</li> <li>• Tableaux - Rapport mensuel des temps d'opération et des listes d'attentes en chirurgie oncologique</li> <li>• Plan de formation des membres des conseils d'administration</li> </ul>
18 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre projet de recherche France-Québec</li> <li>• Conseil des gouverneurs DARSSS</li> </ul>
22 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec la présidente et le DG de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</li> </ul>
23 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre André Fortin, député de Pontiac</li> <li>• Comité de vérification</li> </ul>
25 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évènement reconnaissance pour 3 cadres supérieurs - retraite</li> </ul>
29 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de gestion du réseau – conférence téléphonique</li> <li>• Comité RH du CA</li> </ul>



31 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de gestion du réseau à Québec</li> <li>• Rencontre avec les ministres Danielle McCann, Marguerite Blais, Lionel Carmant</li> <li>• Échanges sur les priorités du nouveau gouvernement notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autonomie des régions et des établissements</li> <li>○ Urgence en 90 minutes et 36 heures pour avoir accès à un médecin de famille</li> <li>○ Hébergement et soutien à domicile – personnes âgées</li> <li>○ Informatisation du réseau</li> </ul> </li> </ul>
<b>DOSSIERS DE LA PÉRIODE</b>	
<b>Radio-oncologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des travaux entourant l'élaboration du Plan d'action découlant du rapport de visite du programme de cancérologie et du service de radio-oncologie</li> <li>• Conférence téléphonique aux deux semaines avec le MSSS</li> </ul>
<b>Dotations des postes de PDGA et de DGA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus terminés et recommandations au C.A. du CISSSO et à la ministre pour le poste de PDGA</li> </ul>
<b>Négociations patronales-syndicales des matières locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La date limite du 21 octobre étant dépassée, le CISSSO a fait trois demandes de médiation</li> <li>• Nous visons des ententes négociées qui nous permettront d'assurer et de maintenir des soins et des services de qualité à notre population mais en présence d'un médiateur.</li> </ul>
<b>Tornades du 21 septembre 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux intervenants du CISSSO ont répondu à l'appel. Ils assurent présentement et ils poursuivront le suivi nécessaire auprès de la population touchée au cours des prochains mois</li> </ul>

### 3.2.1 Tournée annuelle publique d'information du C.A.

M. Jean Hébert dépose un tableau synthèse des séances publiques annuelles d'information du conseil d'administration, qui ont eu lieu sur le territoire, aux lieux et dates suivants :

- Mardi 2 octobre 2018 : Vallée-de-la-Gatineau;
- Jeudi 4 octobre 2018 : Collines;
- Mardi 9 octobre 2018 : Pontiac;
- Jeudi 11 octobre 2018 : Gatineau;
- Mardi 16 octobre 2018 : Papineau.

Environ 130 membres du public ont assisté aux rencontres et ont parlé de leurs préoccupations, priorités et commentaires sur des sujets aussi divers que les services de proximité, l'accessibilité et la qualité des services, les organismes communautaires, la gestion de proximité, l'organisation du travail, les relations de travail, l'attraction et le rétention de la main-d'œuvre ainsi que certains services spécifiques. L'ordre du jour des rencontres était le suivant :

1. Forum d'échanges avec la population;
2. Rapport d'activités 2017-2018
3. Rapport financier 2017-2018
4. Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et la qualité des services 2017-2018
5. Priorités et orientations 2018-2019
6. Période de questions

## 4 Période de questions du public - 20:00

Trois membres du public demandent la parole:

- Mme Lynne Plante de la FIIQ dépose 1350 demandes de lettre de référence de la part d'infirmières et infirmiers du CISSS de l'Outaouais. Elle demande quand le PDG enverra les lettres de référence.

Le PDG annonce qu'il donnera des références aux employeurs futurs qui en feront la demande.



- Mme Johanne Barbe dépose une pétition de 4000 noms appuyant les revendications des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes et demandant au CISSS de l'Outaouais de reprendre les négociations.

Le PDG indique que l'établissement est prêt à reprendre les négociations avec la présence d'un médiateur.

- M. Samuel Goulet Pelchat demande quel est le plan du CISSS de l'Outaouais concernant les mesures d'attraction et rétention.

Le PDG informe celui-ci qu'une présentation sera faite par le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, M. Martin Vachon, à ce sujet au point 6.4.

## 5 Présentations

### 5.1 Bilan de la direction de la protection de la jeunesse

Mme Michelyne Gagné, directrice de la protection de la jeunesse, présente le bilan des directeurs provinciaux de la protection de la jeunesse 2018, ainsi que le bilan 2017-2018 pour l'Outaouais. Cette année, la protection de la jeunesse choisi le thème « La cause des enfants tatouée sur le cœur » dans sa campagne de promotion.

Voici les principales statistiques pour l'Outaouais :

- Baisse de 1,03 % des signalements traités (6100 cas en 2017-2018 contre 6 164 cas en 2016-2017);
- Hausse de 60 évaluations en 2017-2018 (2084 contre 2024);
- Un total de 1628 enfants étaient pris en charge au 31 mars 2018, contre 1504 l'année précédente;
- 65,8 % des enfants étaient suivis dans le milieu familial ou confiés à un tiers, comparativement à une moyenne provinciale de 60,3 %;
- Les deux principales problématiques étaient la négligence (38 %) et l'abus physique (29,8 %);
- 671 adolescents ont reçu des services en 2017-2018 contre 696 l'an dernier. On note également une baisse dans les statistiques provinciales;
- Les signalements traités (retenus ou non) provenaient, dans l'ordre :
  - des employés des différents organismes (CJ, CSSS, milieux de garde, etc.) – 31,5 %;
  - du milieu policier – 23,2 %;
  - du milieu scolaire – 19,1 %;
  - du milieu familial – 18,7 %;
  - de la communauté – 7,2 %.

En réponse à diverses questions des membres du conseil d'administration, Mme Gagné apporte la précision suivante:

- Les mauvais traitements psychologiques touchent principalement les ruptures conjugales et les conflits de garde sévères.

### 5.2 Sondage de satisfaction des usagers au soutien à domicile

Dans le cadre des travaux d'amélioration continue de la qualité des services de Soutien à domicile coordonnés par les directions des programmes DI-DP-TSA et SAPA, un sondage a été réalisé auprès des usagers des deux directions au cours de la période estivale afin de connaître leur niveau de satisfaction à l'égard des services offerts. Serge Gauvreau, coordonnateur des services de soutien à domicile à direction SAPA et Stéphanie Legault coordonnatrice accès-soutien-hébergement à la direction DIDPTSA présentent les résultats du sondage dont voici les



faits saillants :

- Délai d'attente raisonnable pour avoir des services SAD (82 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Participation aux décisions concernant les soins (94 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Conseils reçus de la part des intervenants du guichet d'accès facilitaient la période d'attente (70 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les intervenants traitaient les usagers avec respect (93 % toujours)
- Les services étaient dispensés en toute sécurité (89 % toujours)
- Les intervenants ont les compétences nécessaires (83 % oui tout à fait)
- Les services à domicile contribuent à la qualité de vie (75 % oui tout à fait)
- Les services permettent de demeurer à domicile en toute sécurité (78 % oui tout à fait)

Les résultats ont été diffusés à ce jour auprès des gestionnaires qui à leur tour les diffuseront aux équipes. Des articles sont prévus pour les journaux Info-Direction des deux directions et pour le bulletin au Fil de l'organisation. Le plan d'amélioration continu de la qualité au Soutien à domicile sera révisé en fonction des résultats et des commentaires obtenus.

En réponse aux membres du C.A. les intervenantes apportent les précisions suivantes:

- Différentes modalités seront évaluées pour la tenue du prochain sondage en 2019, afin d'augmenter la participation.
- L'aide financière en lien avec le programme emploi-service nécessite une participation financière de l'utilisateur.

### **5.3 Tournée promotionnelle McGill pour la première cohorte du Campus médical Outaouais**

Mme Laurence Barraud, directrice enseignement universitaire et recherche (DERUR) et Dr Gilles Brousseau de l'Université McGill présentent un état de situation du projet du Campus médical Outaouais, qui avance selon les échéanciers et le budget prévus. Le Campus Outaouais de la Faculté de médecine de l'Université McGill, de même que le nouveau Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) ouvriront leurs portes à l'été 2020.

Du côté de la Faculté de médecine, le recrutement va bon train et pratiquement tous les postes actuellement en recrutement sont sur le point d'être pourvus. Les médecins de la région répondent à l'appel. La formation sera en français et les ressources régionales seront sollicitées.

La Faculté de médecine de l'Université McGill débute sa campagne de promotion dans les établissements d'enseignement de la région (CÉGEP et Universités) et partout au Québec pour recruter ses étudiants de l'année pré-MED 2019-2020 de la Faculté des sciences. Nos étudiants proviendront de cette cohorte pré-MED ou seront parmi des étudiants possédant un premier bac. Une vidéo promotionnelle est présentée aux membres du C.A.

En réponse aux questions des membres du C.A. Mme Barraud et Dr Brousseau apportent les précisions suivantes:

- Les territoires ruraux reçoivent eux-aussi des stagiaires.
- Le taux de rétention est de près de 80 % pour les médecins qui suivent une formation sur place.
- Chaque année, 18 nouveaux médecins seront formés.

## **6 Comité des ressources humaines**

### **6.1 Rapport de la présidente du comité - séance du 29 octobre 2018**

La présidente du comité des ressources humaines, Mme Lise Coulombe, présente un compte-



rendu de la séance du 29 octobre 2018:

- Le comité a échangé sur la Directive sur les parfums et les produits parfumés, qui sera discutée plus en détails au point 6.3. Cette directive permettra aux gestionnaires de mettre en œuvre des mesures d'accommodement.
- Les membres ont abordé la Politique d'alcool et de drogues qui sera déposée ultérieurement au C.A.
- Le comité des ressources humaines a adopté son plan de travail pour l'année 2018-2019
- La DRHCAJ a présenté ses mesures découlant du plan d'action du programme de cancérologie et du service de radio-oncologie.
- Martin Vachon (DRHCAJ) a présenté le plan de déploiement de la politique sur la santé organisationnelle, qui sera discuté plus en détails au point 6.4.
- Le rapport trimestriel des plaintes de harcèlement a été déposé. Les cas sont peu nombreux compte tenu de la taille de l'organisation.
- M. Vachon a fait le point sur l'état des négociations locales avec les parties syndicales.
- Les indicateurs clés en ressources humaines ont été présentés aux membres du comité.
- Un tableau des activités de recrutement a été déposé. De plus en plus d'efforts sont déployés pour agir en amont, dans les écoles.

## 6.2 Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018

Dépôt du document en titre.

## 6.3 Directive sur le port du parfum

Le directeur DRHCAJ Martin Vachon présente l'état d'avancement du dossier. La directive sera adoptée au CA du 1er novembre. Elle vise à sensibiliser les employés et les usagers sur le port du parfum et des produits parfumés. Un gestionnaire qui est informé d'une hypersensibilité ou d'une intolérance de la part d'un usager ou d'un employé pourra prendre des mesures allant jusqu'à l'interdiction de produits parfumés. Suite à des discussions avec le Protecteur du citoyen, le projet a évolué vers une directive plutôt qu'une politique. En réponse à une demande des membres du C.A. M. Vachon précise:

- Dans les services où un usager ne peut aviser de son allergie avant de se présenter, tel qu'en urgence, le port de produits parfumés sera interdit.
- La mise en application des mesures présente des enjeux importants.

## 6.4 Politique de santé organisationnelle - Plan de déploiement

M. Martin Vachon, DRHCAJ, dépose un extrait du plan de déploiement sur la politique de gestion intégrée de santé organisationnelle (GISO) entrée sur les trois objectifs suivants:

- Déployer la politique de gestion intégrée de la santé organisationnelle;
- Assurer un accompagnement aux gestionnaires dans l'appropriation des principes de la GISO ainsi que dans la gestion de leurs équipes de travail en fonction des cinq axes de la santé organisationnelle;
- Implanter un programme de retour au travail.

Une quinzaine d'activités précises sont déployées autour des trois grands objectifs.

## 7 Affaires courantes

### 7.1 Statistiques en encadrement intensif

Mme Sophie Potvin, coordonnatrice de programmes à la direction des programmes jeunesse présente, explique et commente les statistiques en encadrement intensif déposées pour la



période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2018. Au total, 18 adolescents ont été placés pour une durée moyenne de 35 jours.

### **7.2 Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité**

Mme Constance Vanier, DQÉPÉ, présente le projet de politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. En réponse aux questions des membres du C.A. elle apporte les précisions suivantes:

- La politique s'appliquera aux organismes avec lesquelles le CISSS de l'Outaouais a des ententes.
- Des formations sont prévues pour l'ensemble du personnel, incluant le personnel des organismes touchés.

#### **CISSSO-809-2018**

ATTENDU que le 30 mai 2017, l'Assemblée nationale du Québec adoptait et sanctionnait la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;

ATTENDU que cette loi prévoit pour tous les établissements l'adoption d'une politique au plus tard le 30 novembre 2018;

ATTENDU que la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité produite pour le CISSS de l'Outaouais a été présentée au comité de direction le 16 octobre 2018 et que celui-ci l'a approuvée et la recommande pour adoption au conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

### **7.3 Société d'Habitation du Québec (SHQ) - Transfert du programme de supplément au loyer**

Mme Anne Rondeau (DIDPTSA) présente le dossier. Ce transfert assurera la pérennité du programme et protégera la clientèle.

#### **CISSSO-810-2018**

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais gère depuis 1985 le programme de supplément au loyer pour 55 unités de logements dédiés aux usagers ayant une déficience physique, au nom de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et en collaboration avec Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);

ATTENDU que la globalité du montant du programme ne transige pas par le CISSS de l'Outaouais, mais que celui-ci l'administre, moyennant une somme équivalente de 14 803.82 \$ / année, incluse au programme;

ATTENDU que ce programme pourrait être géré par l'Office d'habitation de l'Outaouais, ayant pour mission d'intervenir dans le domaine de l'habitation, en offrant un logement et un milieu de vie de qualité aux personnes à revenu faible ou modique;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais conclura une entente de gestion et de transfert avec l'Office d'habitation de l'Outaouais afin de préserver la vocation des 55 unités couvertes par ce programme soit pour une clientèle ayant une déficience physique;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE TRANSFÉRER la gestion du programme de supplément au loyer à l'Office d'habitation de l'Outaouais, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 7.4 Privilèges de recherche

CISSSO-811-2018

M. Martin Lauzier

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de M. Martin Lauzier, professeur au département de relations industrielles à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que M. Martin Lauzier détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de M. Martin Lauzier par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à M. Martin Lauzier en tant que chercheur régulier dans l'axe de recherche psychosociale au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

#### 7.5 Règlement de régie interne du C.A.

CISSSO-812-2018

ATTENDU que le conseil d'administration (C.A.) a révisé le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) lors de la séance du 25 janvier 2017 (résolution CISSSO-020-2018);

ATTENDU que des travaux au siège social du CISSS de l'Outaouais sont prévus et rendront la salle du C.A. indisponible pour y tenir les séances de février à juin 2019;

ATTENDU que l'article 9.2 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) spécifie les lieux où peuvent se tenir les séances du C.A. ;

ATTENDU que la cafétéria du Centre la RessourSe, située au 135 Boulevard Saint-Raymond, Gatineau J8Y 6X7 a été sélectionnée pour tenir les séances du C.A. pendant les travaux au siège social;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à l'article 9.2 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) le lieu suivant :

- Cafétéria du Centre la RessourSe - 135 Boulevard Saint-Raymond, Gatineau J8Y 6X7.

#### 8 Comité de vérification



## 8.1 Rapport du président du comité - séance du 23 octobre 2018

En l'absence du président, Mme Julie Pépin, secrétaire du comité, fait le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2018.

- Les membres du comité ont pris connaissance de la liste des contrats de 100 000 \$ et plus pour les périodes 1 à 5. La liste des paiements de 100 000 \$ et plus couvrant les mêmes périodes a également été déposée. Rien à signaler de ce côté.
- Suivi de gestion de la performance financière:
  - La démarche d'analyse et de suivi de la performance financière a été présentée aux membres du comité.
  - Une présentation sommaire de l'outil, qui permet d'évaluer sa productivité par rapport aux autres établissements au Québec, a été faite afin de rappeler les données et les indicateurs.
  - La direction des ressources financières accompagne les directions dans l'analyse de la performance financière afin d'identifier des solutions qui visent à améliorer l'efficacité, tout en améliorant la situation
- Équité interrégionale 2018-2019
  - Une mise à jour du plan d'utilisation de l'enveloppe d'équité a été faite, suite à l'approbation par le MSSS de la portion 2018-2019.
  - Ce financement a principalement servi à maintenir les services actuels en finançant les hausses de volume, et à financer des développements visant à accroître l'accessibilité à certains services.
  - Le plan d'utilisation total de 16,5 M\$ sera finalisé dans le cadre de la prochaine planification budgétaire et sera présenté aux membres du comité.

### 8.1.1 État de la situation financière à la période 6

Mme Julie Pépin présente l'état de situation de la période 6:

- Un résultat déficitaire de (5,8 M\$) est identifié au cumulatif de la période 6 (ce qui représente 1,6 % du budget cumulatif).
- Un écart déficitaire de (1,5 M\$) est perçu au niveau de la masse salariale, l'économie en heures travaillées n'étant plus suffisante pour couvrir les coûts importants en assurance salaire, en temps supplémentaire et en main-d'œuvre indépendante.
- L'écart de (4,3 M\$) en fournitures et autres charges est principalement composé de :
  - (1,8 M\$) d'écart en médicaments oncologiques – dossier qui devrait faire l'objet d'un financement par le MSSS.
  - L'écart résiduel étant dû aux dépassements de certaines natures de dépenses telles que les honoraires d'avocat, les expertises médicales et les réactifs en laboratoire.
- Une demande a été faite au MSSS afin d'obtenir un financement permettant de couvrir les écarts en masse salariale découlant des enjeux de pénurie de main-d'œuvre et de présence au travail, et couvrir les écarts reliés à la hausse des coûts en médicaments.
- En parallèle, les travaux se poursuivent dans chaque direction afin d'améliorer la santé organisationnelle et identifier des sources d'optimisation possibles pour réduire les dépenses.

## 8.2 Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018

Dépôt du document en titre.

## 9 Affaires médicales

### 9.1 Statuts et privilèges

CISSSO-813-2018

Docteure Laurence Cadieux-Pilon (18629)

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la



gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Laurence Cadieux-Pilon;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Laurence Cadieux-Pilon ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Laurence Cadieux-Pilon à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Laurence Cadieux-Pilon sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Laurence Cadieux-Pilon s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Laurence Cadieux-Pilon les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018;

#### SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Laurence Cadieux-Pilon (18629) à compter du 27 juillet 2018 et jusqu'au 31 mars 2020 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau - A et une pratique secondaire dans la (les) installation (s) suivante (s) : CISSS de l'Outaouais;
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : médecine générale / Gatineau

Privilèges associés à l'installation principale : obstétrique, pouponnière, pédiatrie, suivi pré et post natal, accouchement, néonatalité, garde - A

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes privilèges que dans l'installation principale ;

- c. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre



de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSSO-814-2018

**Docteur Daniel Plouffe (14082)**

**OCTROI DE PRIVILÈGES**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les



services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Daniel Plouffe;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Daniel Plouffe ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Daniel Plouffe à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Daniel Plouffe sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Daniel Plouffe s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Daniel Plouffe les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018;

#### SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

#### IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Daniel Plouffe à compter du 27 juillet 2018 et jusqu'au 11 novembre 2019 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais;
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre actif
  - Département/service : médecine spécialisée / hématologie
  - Privilèges associés à l'installation principale : hématologie, oncologie, supervision du laboratoire d'hématologie, hospitalisation-admission, garde
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes privilèges que dans l'installation principale ;
- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;



- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSSO-815-2018

**Docteure Rola Ghadar (18712)**

**OCTROI DE PRIVILÈGES**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par



l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Rola Ghadar;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Rola Ghadar ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Rola Ghadar à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Rola Ghadar sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Rola Ghadar s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Rola Ghadar les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Rola Ghadar à compter du 27 juillet 2018 et jusqu'au 11 novembre 2019 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais;
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : pédiatrie / pédiatrie

Privilèges associés à l'installation principale : clinique le copain, consultation sur demande du médecin traitant, pédiatrie, néonatalogie, pouponnière, secteur ambulatoire, hospitalisation-admission, garde, supervision et enseignement

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes privilèges que dans l'installation principale ;

- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;



- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSSO-816-2018

**Docteure Barbara Young (02266)**

**OCTROI DE PRIVILÈGES**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par



l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteure Barbara Young;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteure Barbara Young ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteure Barbara Young à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteure Barbara Young sur ces obligations;

ATTENDU que Docteure Barbara Young s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteure Barbara Young les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteure Barbara Young à compter du 27 juillet 2018 et jusqu'au 11 novembre 2019 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais;

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : médecine spécialisée / médecine interne

Privilèges associés à l'installation principale : consultation, électrophysiologie incluant ECG (effort et repos), holter, MAPA, hospitalisation-admission, recherche, garde

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes privilèges que dans l'installation principale ;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :



**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSSO-817-2018

**Dr Ugo Desjardins – Omnipraticien (17259)**

**AJOUT DE PRIVILÈGES**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0128);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Ugo Desjardins des privilèges en échographie d'urgence au département d'urgence service d'urgence à l'installation de Gatineau, Hôpital de Gatineau, Hôpital de Hull à partir du 25 juillet 2018.

Statut : Actif

Département/service : Urgence

Pratique principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Urgence, échographie d'urgence

Installation secondaire :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : Urgence, échographie d'urgence

**CISSSO-818-2018**

**Dr Michel Nicolas Sperduto – Chirurgien (09495)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0129);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Michel Nicolas Sperduto des privilèges en gastroscopie au département de chirurgie service de chirurgie générale à l'installation du Pontiac, Hôpital du Pontiac à partir du 29 août 2018.

Statut : Actif

Département/service : Chirurgie/Chirurgie générale

Pratique principale :

Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac

Privilèges : Chirurgie générale, salle d'opération, clinique externe, soins généraux, soins intensifs, salle d'urgence, garde, gastroscopie, salle d'accouchement, colonoscopie, hospitalisation.

**CISSSO-819-2018**

**Dr Sevag Zaroukian – Omnipraticien (02143)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0130);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Sevag Zaroukian des privilèges en soins généraux sans admission au



département de médecine générale service du Pontiac à l'installation du Pontiac, Hôpital du Pontiac à partir du 1 octobre 2018.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Pontiac

Pratique principale :

Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac

Privilèges : Urgence, soins généraux sans admission.

**CISSSO-820-2018**

**Dr Serge Boucher – Omnipraticien (96420)**

**AJOUT DE PRIVILÈGES**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0133);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Serge Boucher des privilèges en échographie d'urgence, urgence, garde au département de médecine générale service des Collines à l'installation Des Collines Hôpital Mémorial de Wakefield à partir du 13 novembre 2018.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/ Des Collines

Pratique principale :

Installation Des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield

Privilèges : Échographie d'urgence, urgence, garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Échographie d'urgence, urgence, garde.

**CISSSO-821-2018**

**Dre Marie-Hélène Dufresne-Beauchamp – Omnipraticienne (07111)**

**RETRAIT DE PRIVILÈGES**

ATTENDU que Dre Marie-Hélène Dufresne-Beauchamp est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0131);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER des privilèges en soins généraux, pédiatrie, longue durée, hospitalisation-admission, garde, soins palliatifs/Hôpital de Gatineau au sein du département de médecine générale service de Gatineau à Dre Marie-Hélène Dufresne-Beauchamp à partir du 7 janvier



2019.

Statut : Actif

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Soins généraux, longue durée, hospitalisation-admission, garde, soins palliatifs.

**CISSSO-822-2018**

**Dr Youri Kaitoukov – Radiologie (14414)**

CHANGEMENT DE STATUT

ATTENDU que Dr Youri Kaitoukov est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en radiologie à l'hôpital de Hull du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande du changement de statut dûment signée par le chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0132);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le changement de statut de membre actif à membre associé de Dr Youri Kaitoukov au sein du département d'imagerie médicale service de radiologie en date du 1 octobre 2018. Dr Kaitoukov a obtenu un poste au Plan des effectifs médicaux en radiologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-ouest-de-l'île-de-Montréal, où il effectuera sa pratique principale.

Installation secondaire :

- Installations de Gatineau : Hôpital de Hull
- Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Radiologie générale (scopie, graphie, intervention mineure, biopsie, IRM incluant tomodensitométrie) (mammographie PQDCS), admission, échographie, angiographie radiologie d'intervention, doppler échographique, garde.

**CISSSO-823-2018**

**Dr Virachit Khy – Anesthésiologie actif (95254)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Virachit Khy est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en anesthésiologie à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0134);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Virachit Khy à partir du 30 novembre 2018.

Ce médecin a 0 dossiers incomplets.

**CISSSO-824-2018**

**Dre Marie-Claude Sylvestre – Anesthésiologie active (85300)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Marie-Claude Sylvestre est titulaire d'un statut de membre actif avec



privilèges en anesthésiologie à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0135);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Marie-Claude Sylvestre à partir du 1 décembre 2018.

Ce médecin a 18 dossiers incomplets.

**CISSSO-825-2018**

**Dre Véronique Couture – Omnipraticienne active (14588)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Véronique Couture est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0136);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Véronique Couture à partir du 1 octobre 2018.

Ce médecin a 21 dossiers incomplets.

**CISSSO-826-2018**

**Dre Anh-Thu Vu-Khanh – Omnipraticienne active (09435)**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Anh-Thu Vu-Khanh est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation du Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 17 octobre 2018 (résolution 2018-0137);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Anh-Thu Vu-Khanh à partir du 10 décembre 2018.

Ce médecin a 0 dossiers incomplets.

**9.2 Registre des signataires autorisés RAMQ**

**CISSSO-827-2018**

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit identifier les signataires autorisés à attester de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant aux installations du CISSS de l'Outaouais;



ATTENDU que toute modification à la liste de signataires autorisés doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration de l'établissement;

ATTENDU que la nomination des chefs de service médicaux sera effectuée d'ici le 15 novembre 2018, soit après la tenue de la rencontre du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du Docteur Daniel Tardif, directeur des services professionnels du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉLÉGUER au directeur des services professionnels (DSP) l'autorité de désigner les médecins identifiés au plan de délégation de signatures ainsi que tous les chefs de service médicaux, au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant dans les installations du CISSS de l'Outaouais.

## 10 Correspondance et dépôt de documents

### 10.1 Lettre de félicitations du Lieutenant-gouverneur du Québec

Dépôt d'une lettre de félicitations de l'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec, datée du 11 octobre 2018, pour souligner la remise de la mention d'honneur dans la catégorie « Partenariat entre les comités des usagers/ comités de résidents et leur établissement » aux Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux.

### 10.2 Qualité des soins et formation - Lettre réponse à une infirmière

Dépôt d'une lettre signée par le PDG le 23 octobre 2018 en réponse à une question posée par une infirmière lors de la séance du conseil d'administration du 27 septembre 2018.

### 10.3 Remerciement - Comité résidents Petite Nation

Dépôt d'une lettre signée par le président du Comité de résidents du Centre d'hébergement Petite-Nation le 17 septembre 2018 remerciant la Fondation Santé Papineau pour le financement d'un projet.

### 10.4 Remerciement CHSLD Maniwaki - Article Le Choix

Dépôt d'un article témoignage publié dans le journal Le Choix de la Vallée-de-la-Gatineau le 24 octobre 2018 faisant part de bons services reçus au CHSLD Maniwaki.

### 10.5 Réponse rehaussement PSOC - Mon Chez-Nous

Dépôt d'une lettre signée par l'adjoint au PDG Benoît Gauthier le 1er novembre 2018, en réponse à une intervention du président du conseil d'administration de l'organisme communautaire Mon Chez-Nous au C.A. du CISSS de l'Outaouais, concernant le financement de l'organisme.

## 11 Reconnaissance envers la qualité

### 11.1 Remerciement aux équipes impliquées dans les services aux sinistrés lors des tornades de septembre 2018

ATTENDU que des tornades se sont abattues sur le territoire de l'Outaouais le vendredi 21 septembre 2018, causant d'énormes dommages matériels et endommageant lourdement plus de 500 logements;

ATTENDU que ces événements ont entraîné la perte de logement de façon permanente ou long

CISSSO-828-2018



terme pour 1762 sinistrés;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a mis en place rapidement une cellule de crise afin d'offrir des services d'urgence de toute nature, en collaboration avec les partenaires du milieu;

ATTENDU que des services à plus long terme ont également dû être mis en place pour supporter les personnes touchées par les événements;

ATTENDU que les membres du personnel, médecins, pharmaciens, cadres et bénévoles impliqués ont dû mettre l'épaule à la roue afin d'identifier, de mettre en place et de coordonner des solutions rapides pour venir en aide à la population touchée;

ATTENDU que toutes les personnes impliquées ont fait preuve de professionnalisme, de collaboration, d'engagement et de bienveillance de manière exceptionnelle tout au long du processus;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER en nommant expressément chacun des membres des équipes soignantes, des équipes des directions de soutien et des gestionnaires impliqués identifiés ci-bas et d'inclure une mention en ce sens dans la prochaine édition de l'Info-CA :

**Direction générale**

Geneviève Côté, Mathieu Dupont, Benoit Gauthier, Patricia Rhéaume.

**Direction des soins infirmiers**

Véronique Belley, Manon Boulay, Sarah Brousseau, Valérie Desrosiers, Caroline Dufour, Patrick Farrell, Josée Fortin, Jimmy Harvey, Jany Marcotte, Christian Morin, Loubna Ouriach, Marie-Josée Poirier, Valérie Quirion, Nancy Richard, Lise St-Amour, Lynn Samson, Julie Simard, Sylvie Sincennes, Kim Tremblay, Joëlle Weinger.

**Direction de la santé publique**

Anne Bellemare, Marie-Ève Bouvier, Manon Cronier, Jean-Pierre Courteau, Nathalie Jetté, Michel Laporte, Stéphanie Leclerc, Nancy Martineau.

**Direction des services professionnels**

Cindy Buteau, Alain Carle, Édith Chartier, Éric Pastor, Claudie Duchaine, Dre Edith Pigeon, Dre Andrée Côté, Dre Nadine Arvisais, Dre Guylene Therriault, Dr Nicolas Gillot, Dre Ruth Vanderstelt, Dre Carol McConnery, Dre Johanne Duval, Dr Robert Blais, Dr Marcel Reny, Dr Jerome Lopez, Dr Benjamin André, Dr Ian Nandall, Dr Said Chekhar, Dre Thi Anh Chu Nguyen, Dr Guy Morissette, Dr Marcel Guilbeault pour son soutien logistique auprès des GMF de la région, Dre Anne Gervais et son équipe qui ont ouvert des plages additionnelles pour aider à désengorger les urgences, les GMF du territoire urbain qui ont collaborés aux appels d'aide.

**Direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche**

Claire Gagné, Marieve Thibert.

**Direction des services multidisciplinaires**

Nicole Chaput, France Baril, Stéphanie Guilbault, Éline Théberge, Mélanie Ranger, Isabelle Lichota, Valérie Quinn, Karine Bergeron, Nathalie Vachon, Julie Rodrigue.



### **Direction des programmes santé mentale et dépendance**

Alain Godmaire, Alexandru Clivada, Angélique Baril, Anne-Marie Blais, Carole Morin, Chrissy Coelho-Rodrigues, Christina Jando, Claire Gagné, Daniel Michaud, François Couture, Hanane Hajjar, Isabelle Borba, Isabelle Turpin, Jacinthe Patry, Joanne Demers, Jo-Anne Parisien, Joelle Watchorn, Josiane Nantel, Karine Charbonneau, Kim Jeffrey, Liette Fillion, Lucie Saumure, Lucie Schryer, Marie-Claude Blanchard, Marie-Claude Rondeau, Marie-Hélène Périard, Marylie Sagala, Natacha Bédard, Natalie Lavallée, Natalie Lurette, Nathalie Lépine, Noémie Rossignol, Pascale Boulard, Pauline Mineault, Pierre Plante, Sabrina Turcotte, Serge Dutrisac, Sophie Bertrand, Stéphanie Guilbault, Stéphanie Lacombe, Svetlana Clivado, Zara Naseri.

Intervenants équipe psychosociale :

France Baril, Karine Beaudoin, Natacha Bédard, Anne Bellemare, Myriam Bertrand, Sophie Bertrand, Jacqueline Bilonda, Anne-Marie Blais, Marie-Claude Blanchard, Nancy Boudrias, Marie-Ève Bouvier, Nancy Brassard, Lyne Chevrette, Lidia Chrabie, Alexandre Clivado, Svetlana Clivado, Chrissy Coelho Rodrigues, Erika Coulombe, François Couture, Manon Cronier, Daphné Deslauriers-Hotte, Nicole Dumas, Liette Fillion, Sylvie Fillion, Kathia-Linda Fleury, Eugien Fonkem Bekwike, Cintia Forget, Isabelle Fortier, Stéphane Fortin, Michelle Fournier-Cyr, Nathalie Francoeur, Claire Gagné, Kim Gagnon, Marilyn Gagnon, Françoise Gahongayire, Mélanie Gardner, Marie-Ève Gauthier, Sylvie Germain, Claudine Glandon, Julie Gonthier, Stéphanie Guilbault, Hanane Hajar, Alexandra Houde, Christina Jando, Annie Joyce, Jessica Kozlowski, Stéphanie Lacombe, Guy Lad, Mathieu Lafrenière, Michel Laporte, Catherine Lavigne-Charrette, Stéphanie Leclerc, Lison Losier, Natalie Lurette, Karine Major, Madeleine Maltais, Nancy Martineau, Vincent Mayer-Simard, Maxime Menney, Daniel Michaud, Josée Middlestead, Lizanne Miner, Carole Morin, Vincent Munger-Simard, Jacques (F) Muscadin, Josiane Nantel, Zara Naseri, Mirane Nouh Omar, Naïma Omari, Sandryna Pageau, Andréanne Paré, JoAnne Parisien, Louise Pelletier, Sylvie Pilon, Pierre Plante, Nancy Prévost, Valérie Quirion, Mélanie Ranger, Maude Ravenelle, Caroline Richard, Stéphane Rodier, Julie Rodrigue, Noémie Rossignol, Marylie Sagala, Isabelle Simard, Marie-France Sorel, Lisette St-Amour, Josée Turcotte, Stéphanie Turenne, Isabelle Turpin, Ian Vachon, Nathalie Vachon, Jessica Vallières, Michelle Veillette, Vicky Vézina, Joelle Watchorn.

### **Direction déficience intellectuelle, déficience physique et troubles du spectre de l'autisme**

Karine Beaudoin, Nancy Brassard, Nicole Dumas, Sylvie Fillion, Kathia-Linda Fleury, Eugien Fokem Bekwike, Kim Gagnon, Marilyn Gagnon, Françoise Gahongayire, Annie Joyce, Brigitte Mainville, Karine Major, Josée Middlestead, Lizanne Miner, Sylvie Pilon, Caroline Richard, Stéphanie Turenne, Vicky Vézina.

### **Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées**

Jacqueline Bilonda, Nicole Boucher-Larivière, Patrick Campeau, Isabelle Daignault, Judith Daoust, Daphné Deslauriers Hotte, Véronique Fortin, Nathalie Francoeur, Mélanie Gardner, Sylvie Germain, Claudine Glandon, Marie-Claude Labrie, Mathieu Lafrenière, Catherine Lavigne-Charette, Lucie Martel, Jacques Nahum Muscadin, Allyson Rodgers, Julie Simoneau, Josée Turcotte, Nathalie Turmel, Jessica Vallières.

### **Direction des services techniques**

Donat Brousseau, Éric Chartier, Hugo Desrochers, Joanne Dubois, Benoit Michel, Thomas Oblé, Nathalie Paquet, Steve Robertson, Martin Rodeghiero, Thomas Rossignol, Lyne Talbot, Julie Whissell.

### **Direction des programmes jeunesse**

Marie Bertrand, Myriam Bertrand, Angélique Baril, Lyne Chevrette, Lidia Chrabie, Érika Coulombe, Isabelle Fortier, Michelle Fournier-Cyr, Julie Gonthier, Madeleine Maltais, Andréanne Paré, Jacinthe Patry, Louise Pelletier, Maude Ravenelle, Marie-Anne Roussel, Ian



Vachon.

**Direction des technologies biomédicales et de l'information**

Lynda Chaperon, Johanne Fiset, Étienne Fortin, Jean-Marc Laporte, Éric Legault, Marc-André Pilon, Jude Bernard Télémaque.

**Direction des ressources humaines des communications et des affaires juridiques**

Rosine Assogba, Lyns Beauvoir, Julie Bernier-Lépine, Geneviève Côté, Sophie Dassy, Christine El-Adem, Isabelle Emond, Jean-Benoît Gagné, Marie-Pier Joly, André Latreille, Sylvie Latulippe, Marie-Ève Levert, Alexandre Mantha, Gisèle Ngalula Makenga, Mélanie Pigeon, Diane Plante, Isabelle Renaud, Paméla Touchette-Giroux.

**11.2 Félicitation à l'endroit du personnel du CHSLD Maniwaki**

**CISSSO-829-2018**

ATTENDU qu'un témoignage publié dans le Journal le Choix de la Vallée-de-la-Gatineau le 24 octobre 2018 fait part d'un service irréprochable donné par le personnel du CHSLD Maniwaki « Foyer Père Guinard » ;

ATTENDU que l'usager interviewé dans l'article évoque des « services de qualité et un travail impeccable » de la part du personnel en place, de même qu'un service alimentaire de grande qualité;

ATTENDU que les employés du CHSLD Maniwaki font preuve de professionnalisme, de collaboration, d'engagement et de bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FÉLICITER le personnel du CHSLD Maniwaki « Foyer Père Guinard » pour la qualité de leur travail, et d'en faire mention dans l'Info-CA.

**12 Nomination de cadres supérieurs et des membres des comités du C.A.**

**12.1 Ouverture du huis clos**

**CISSSO-830-2018**

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination à deux postes de cadres supérieurs, à un poste de chef de département médical et la nomination des membres des comités du C.A. pourraient porter un préjudice à une personne;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

**12.2 Levée du huis clos**

**CISSSO-831-2018**

ATTENDU que les discussions entourant la nomination à deux postes de cadres supérieurs, à un poste de chef de département médical et la nomination des membres des comités du C.A. sont terminées;



SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

### 12.3 Nomination à la direction générale adjointe

CISSSO-832-2018

ATTENDU que le poste de directeur général adjoint du CISSS de l'Outaouais sera vacant en date du 4 novembre 2018;

ATTENDU que le poste a été affiché conformément aux exigences ministérielles et réglementaires;

ATTENDU que les entrevues structurées se sont tenues avec les membres suivants du comité de sélection :

- Monsieur Jean Hébert, PDG du CISSS de l'Outaouais
- Madame Lucie Lalonde, présidente du CA
- Monsieur Michel Roy, administrateur et président du comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de l'Outaouais
- Dr Guy Morrissette, représentant du ministre
- Monsieur Jean-François Foisy, PDG du CISSS des Laurentides, représentant du ministre

ATTENDU que les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU que ce processus a permis l'établissement de la liste d'admissibilité suivante : monsieur Stéphane Lance;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de retenir la candidature de monsieur Stéphane Lance au poste de directeur général adjoint;

ATTENDU que les conditions de travail du directeur général adjoint sont établies à l'intérieur du contrat d'embauche et que ce dernier a été validé par le MSSS;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 31 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre -4.2, r.5.2), le salaire d'une personne nommée à un poste de hors-cadre est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale associée au poste, soit DGA(3);

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination est de 147 348.70 \$ et se situe à l'intérieur de la classe salariale DGA(3);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la nomination de monsieur Stéphane Lance au poste de directeur général adjoint pour une période de trois (3) années, la date d'entrée en fonction est le 11 novembre 2018;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, madame Lucie Lalonde, à signer le contrat d'embauche du directeur général adjoint.

#### 12.4 Nomination à la direction adjointe SAPA

CISSSO-833-2018

ATTENDU que le poste de directeur adjoint du programme soutien à l'autonomie sera vacant à compter du 22 décembre 2018;

ATTENDU que le poste a été affiché du 28 août au 13 septembre 2018;

ATTENDU qu'une entrevue structurée s'est tenue le 2 octobre 2018 avec les membres suivants du comité de sélection :

- Monsieur Jean Hébert, PDG
- Madame Judith Daoust, DSAPA
- Monsieur Martin Vachon, DRHCAJ

ATTENDU QUE les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU les résultats obtenus par le candidat Olivier Dion lors du processus;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de monsieur Olivier Dion au poste de directeur adjoint – hébergement à la Direction soutien à l'autonomie des personnes âgées;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (chapitre S-4.2, r. 5.1), le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale du poste dans lequel elle est nommée;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 123 176,11 \$, a été établi selon la règle d'application 10 % sans excéder le maximum de la classe salariale;

ATTENDU que monsieur Dion sera soumise à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



DE NOMMER monsieur Olivier Dion au poste de directeur adjoint – hébergement à la DSAPA. La date d'entrée en fonction étant le lundi 10 décembre 2018;

DE FIXER le salaire à la nomination du directeur adjoint - hébergement à la DSAPA à 123 176,11 \$.

#### 12.5 Nomination chef de département de santé publique

**CISSSO-834-2018**

ATTENDU les résultats obtenus par la candidate Dre Christelle Aïcha Kom Mogto lors de l'entrevue;

ATTENDU la volonté du comité de sélection de retenir la candidature de Dre Christelle Aïcha Kom Mogto;

ATTENDU la recommandation faite à l'exécutif du CMDP le 17 octobre 2018 du Comité des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) pour retenir la candidature de Dre Christelle Aïcha Kom Mogto;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Christelle Aïcha Kom Mogto au poste de chef du département de santé publique pour une période de 29 mois, soit jusqu'au 30 avril 2021.

#### 12.6 Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique

**CISSSO-835-2018**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 181 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de gouvernance et d'éthique. Ce comité est composé de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de l'Outaouais pour l'année 2018-2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de gouvernance et d'éthique :

- M. Michel Roy
- Mme Monique Séguin
- M. Michel Hébert
- M. François-Régis Fréchette
- Mme Lise Coulombe

#### 12.7 Nomination des membres du comité de la vigilance et de la qualité

**CISSSO-836-2018**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 181.0.1 de de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de la vigilance et de la qualité.

ATTENDU que ce comité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies



par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers pour siéger au sein du conseil d'administration (articles 181.0.2 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de vigilance et de la qualité du CISSS de l'Outaouais pour l'année 2018-2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de vigilance et de la qualité :

- M. Jean Hébert, président-directeur général
- Mme Marion Carrière commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- M. Germain Charron, personne désignée par le comité des usagers
- M. Lucien Bradet
- Mme Julie Pépin

#### 12.8 Nomination des membres du comité de vérification

**CISSSO-837-2018**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 181 de de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de vérification;

ATTENDU que ce comité doit être formé d'une majorité de membres indépendants et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Les membres de ce comité ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession. Sans en être membre, le président-directeur général peut assister, à des fins consultatives, aux réunions du comité de vérification (articles 181 et 181.0.0.2 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de vérification du CISSS de l'Outaouais pour l'année 2018-2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de vérification :

- Mme Lucie Lalonde, présidente du conseil d'administration
- M. Michel Hébert
- Mme Julie Pépin
- M. Michel Roy
- M. Xavier Lecat

#### 12.9 Nomination des membres du comité des ressources humaines

**CISSSO-838-2018**

ATTENDU que la résolution CISSSO-204-2016 adoptée le 29 septembre 2016 créait un comité de ressources humaines du conseil d'administration (CA-RH);

ATTENDU que l'article 1 du Règlement de régie interne du CA-RH (R-010) spécifie que les membres du comité sont nommés par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et que ce comité est composé d'un minimum de trois (3) membres dont une majorité de membres indépendants ayant une compétence ou intérêt en gestion des ressources humaines.

ATTENDU que la durée du mandat des membres du CA-RH est d'un an en vertu de l'article 5



du Règlement de régie interne du CA-RH (R-010);

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du CA-RH du CISSS de l'Outaouais pour l'année 2018-2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du CA-RH :

- M. Pierre Fréchette
- Mme Charmain Levy
- Mme Lucie Lalonde
- M. Mathieu Nadeau
- Mme Lise Coulombe

**13 Date de la prochaine séance : 13 décembre 2018**

**14 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

---

Lucie Lalonde  
Présidente

---

Jean Hébert  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 13 décembre 2018, résolution CISSSO-840-2018.

---

**NOTE :** *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

---

